

**COMPTE-RENDU**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE PUSEY**

**SÉANCE DU 13 JUIN 2015**

**Délibérations n°01 à 05**

**Date de convocation :** 08/06/2015

**Date d'affichage :** 15/06/2015

**Nombre de conseillers :**

en exercice : 19

présents : 13

votants : 17

L'an deux mille quinze, le treize du mois de juin, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 10 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 08 juin 2015.

**Conseillers présents :**

René REGAUDIE, Marie-Christine MOINOT, Jean-Jacques POLIEN, Patrice MANTION, Sandra VIENNET, Gaston VUILLEMOT, Daniel FRANCHI, Marie-Jeanne SAUGET, Patrick REYNOUD, Myriam CHARPIN-CORDUANT Emmanuel ODRION, Béatrice PAOLIN, Gaëlle DE JÉSUS.

**Conseillers absents excusés :**

Mesdames Marie-Andrée GALLECIER, Annick MOUILLET, Katy DIDIER-PETIT et Messieurs Pierre CLERC, Philippe BANET, Christophe DAMPENON.

**Conseillers représentés :**

Madame Marie-Andrée GALLECIER a donné procuration à Madame Sandra VIENNET.

Monsieur Pierre CLERC a donné procuration à Madame Marie-Christine MOINOT.

Monsieur Philippe BANET a donné procuration à Monsieur Patrice MANTION.

Monsieur Christophe DAMPENON a donné procuration à Monsieur René REGAUDIE.

Madame Marie-Christine MOINOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

**1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE (Délibération n°01) :**

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 29 Mai 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 29 Mai 2015.

## **2/ LOTISSEMENT « EN L'ECHELOTTE » : FINANCEMENT DES TRAVAUX – CHOIX DU CONTRAT (Délibération n°02) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°06 en date du 06 Février 2015, le Conseil Municipal de Pusey avait autorisé Monsieur le Maire à lancer une consultation auprès des différents organismes financiers afin d'obtenir la meilleure proposition financière permettant de couvrir dans le temps (9 mois) et le montant (500.000,00 €) des travaux du lotissement « En l'Echelotte » dans l'attente de l'encaissement du produit des cessions de terrains et avait autorisé Monsieur le Maire à signer le dit contrat.

Il avait été convenu que Monsieur le Maire devait rendre compte au Conseil Municipal de Pusey du contrat signé.

La consultation a été réalisée le 04 Juin 2015 avec une date limite de remise des propositions fixée au 11 Juin 2015 à 12 h 00 au plus tard.

À la vue des résultats de la consultation, Monsieur le Maire a décidé de retenir le contrat suivant dans les conditions ci-après décrites :

Établissement :	CREDIT MUTUEL
Type de prêt :	Crédit trésorerie relais Lotissement
Montant :	500.000,00 €
Durée :	1 an
Type de taux :	Fixe
Taux :	0,75 %
Capital :	Par affectation du produit de la vente des 25 parcelles
Remboursement anticipé :	Autorisé à tout moment sans préavis ni pénalités
Intérêts :	Arrêtés et payables à la fin de chaque trimestre civil
Frais de dossier :	0,10 % du capital emprunté (mini 150 €)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**PREND ACTE** du contrat retenu par Monsieur le Maire dans les conditions ci-dessus énoncées.

## **3/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGÉTAIRES COMMUNAUX (Délibération n°03) :**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la délibération n°07 du 29 Mai 2015 relative à la modification du tableau des effectifs budgétaires communaux est entachée d'illégalité dans sa rédaction.

De fait, cette délibération doit être retirée et annulée.

Néanmoins, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs communaux.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les agents communaux sont nommés sur un grade en fonction des décisions de création de postes prises par l'assemblée délibérante. Chaque agent est ainsi rémunéré sur un échelon d'un grade faisant partie d'un cadre d'emploi.

### 1. Suppression de poste :

Un agent communal est parti en retraite le 30 Avril 2014. Le poste sur lequel l'agent était nommé à savoir « Agent de Maîtrise » est donc vacant et qu'il convient de supprimer.

Pour cette suppression, l'avis du CT du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône a été sollicité et a donné un avis favorable lors de sa séance en date du 03 Avril 2015.

## 2. Création de postes :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu le budget communal de Pusey ;

Vu le tableau actuel des effectifs de la Commune de Pusey ;

Considérant la nécessité de créer un poste d'Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> Classe afin d'assurer les missions de :

- Surveillance du bus scolaire ;
- Ménage des bâtiments communaux ;
- Gestion de la location de la Salle Polyvalente Communale ;
- Assistance auprès de la Bibliothèque Municipale.

Considérant la nécessité de créer un poste d'Agent Spécialisé Principal de 2<sup>ème</sup> Classe des Écoles Maternelles afin d'assurer les missions de :

- Surveillance et aide scolaire pour les enfants scolarisés en maternelle ;
- Ménage des bâtiments scolaires ;
- Accueil des enfants dans le cadre des activités périscolaires ;
- Accueil des enfants dans le cadre de la restauration scolaire ;
- Accueil des enfants dans le cadre de Nouvelles Activités Périscolaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**RETIRE ET ANNULE** la délibération n°07 du 29 Mai 2015 ;

**SUPPRIME** du tableau des effectifs communaux au 1<sup>er</sup> Juillet 2015 :

- 1 emploi permanent d' « Agent de Maîtrise » à Temps Complet (35/35°).

**CREE** à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2015 les postes suivants :

- 1 emploi permanent d' « Adjoint Technique de 1<sup>ère</sup> Classe » à Temps Complet (35/35°) ;
- 1 emploi permanent d' « Agent Spécialisé Principal de 2<sup>ème</sup> Classe des Écoles Maternelles » à Temps Non Complet (32/35°).

sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif communal 2015.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **4/ LOTISSEMENT « EN L'ECHELOTTE » : MODIFICATION DES SURFACES PARCELLAIRES (Délibération n°04) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°09 en date du 29 Mai 2015, le Conseil Municipal de Pusey avait notamment validé le tableau de répartition parcellaire et financier du lotissement Communal « En l'Echelotte » suite au découpage parcellaire définitif lié à la topographie exacte du lotissement.

Or, une erreur s'est glissée dans la rédaction de la dite délibération en terme de superficies parcellaires.

Les documents dressés par le géomètre désigné par la Commune de Pusey mettent en évidence les éléments suivants :

- Les terrains d'assiette destinés à l'aménagement du lotissement « En l'Echelotte » sont les suivants :

<b>REUNION DES PARCELLES</b>					
<b>Sec°</b>	<b>N°</b>	<b>Superficie</b>			
		<b>ha</b>	<b>a</b>	<b>ca</b>	<b>m<sup>2</sup></b>
ZC	1		14	30	1 430
ZC	2		22	40	2 240
ZC	3		72	0	7 200
ZC	4		17	30	1 730
ZC	5		35	20	3 520
ZC	6		88	80	8 880
ZC	7		48	68	4 868
<b>S/TOTAL :</b>		<b>2</b>	<b>98</b>	<b>68</b>	<b>29 868</b>
ZC	8		23	0	2 300
ZC	DP		1	21	121
<b>S/TOTAL :</b>			<b>24</b>	<b>21</b>	<b>2 421</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>3</b>	<b>22</b>	<b>89</b>	<b>32 289</b>

- La division des terrains d'assiette est la suivante :

<b>DIVISION PARCELLAIRE</b>				
<b>N°</b>	<b>Superficie</b>			
	<b>ha</b>	<b>a</b>	<b>ca</b>	<b>m<sup>2</sup></b>
a		10	5	1 005
b		7	81	781
c		8	29	829
d		8	11	811
e		8	38	838
f		8	11	811
g		8	19	819
h		8	60	860
i		13	89	1 389
j		11	24	1 124
k		16	57	1 657
l		17	45	1 745
m		2	25	225
n		61	2	6 102
o		10	72	1 072
p		10	90	1 090
q		10	48	1 048

DIVISION PARCELLAIRE				
N°	Superficie			
	ha	a	ca	m <sup>2</sup>
r		9	43	943
s		10	15	1 015
t		8	60	860
u		9	30	930
v		9	0	900
w		9	85	985
x		10	4	1 004
y		9	84	984
z		0	22	22
aa		0	53	53
ab		0	49	49
ac		0	18	18
ad		0	1	1
ae		9	99	999
af		11	48	1 148
ag		1	73	173
<b>TOTAL :</b>	<b>3</b>	<b>22</b>	<b>90</b>	<b>32 290</b>

- Le découpage parcellaire est ainsi le suivant :

DECOUPAGE PARCELLAIRE							
Lot	N°	Sec°	N°	Superficie			
				ha	a	ca	m <sup>2</sup>
<b>Lot n°01</b>	a	ZC	138		10	5	1 005
	aa	ZC	164		0	53	53
<b>Total lot n°01 :</b>					<b>10</b>	<b>58</b>	<b>1 058</b>
<b>Lot n°02</b>	b	ZC	139		7	81	781
	ab	ZC	165		0	49	49
<b>Total lot n°02 :</b>					<b>8</b>	<b>30</b>	<b>830</b>
<b>Lot n°03</b>	c	ZC	140		8	29	829
	ac	ZC	166		0	18	18
<b>Total lot n°03 :</b>					<b>8</b>	<b>47</b>	<b>847</b>
<b>Lot n°04</b>	d	ZC	141		8	11	811
	ad	ZC	167		0	1	1
<b>Total lot n°04 :</b>					<b>8</b>	<b>12</b>	<b>812</b>

DECOUPAGE PARCELLAIRE							
Lot	N°	Sec°	N°	Superficie			
				ha	a	ca	m <sup>2</sup>
Lot n°05	e	ZC	142		8	38	838
Lot n°06	f	ZC	143		8	11	811
Lot n°07	g	ZC	144		8	19	819
Lot n°08	h	ZC	145		8	60	860
Lot n°09	i	ZC	146		13	89	1 389
Lot n°10	j	ZC	147		11	24	1 124
Lot n°11	k	ZC	148		16	57	1 657
Lot n°12	l	ZC	149		17	45	1 745
Lot n°13	o	ZC	152		10	72	1 072
Lot n°14	p	ZC	153		10	90	1 090
Lot n°15	q	ZC	154		10	48	1 048
Lot n°16	r	ZC	155		9	43	943
Lot n°17	s	ZC	156		10	15	1 015
Lot n°18	v	ZC	159		9	0	900
Lot n°19	u	ZC	158		9	30	930
Lot n°20	t	ZC	157		8	60	860
Lot n°21	w	ZC	160		9	85	985
Lot n°22	x	ZC	161		10	4	1 004
Lot n°23	y	ZC	162		9	84	984
Lot n°24	m	ZC	150		2	25	225
	ae	ZC	135		9	99	999
	<b>Total lot n°24 :</b>				<b>12</b>	<b>24</b>	<b>1 224</b>
Lot n°25	af	ZC	136		11	48	1 148
<b>TOTAL DES LOTS :</b>				<b>2</b>	<b>59</b>	<b>93</b>	<b>25 993</b>
EMPRISES VOIRIE LOTISSEMENT							
	ag	ZC	137		1	73	173
	n	ZC	151		61	2	6 102
	z	ZC	163		0	22	22
<b>TOTAL VOIRIE :</b>				<b>0</b>	<b>62</b>	<b>97</b>	<b>6 297</b>
<b>TOTAL GENERAL :</b>				<b>3</b>	<b>22</b>	<b>90</b>	<b>32 290</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE** le nouveau découpage parcellaire des 25 lots comme ci-dessus décrit du lotissement communal « En l'Echelotte » sachant que le prix de vente au m<sup>2</sup> demeure inchangé conformément aux dispositions financières prises dans la délibération n°08 du 06 Février 2015 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter et à signer tous les documents nécessaires aux présentes dispositions prises ;

**VALIDE** le tableau de répartition parcellaire et financier du lotissement communal « En l'Echelotte » suivant :

LOT	Superficie	M² TTC	MONTANT TTC	Coût achat	Marge TTC	Marge HT	TVA
Lot n°01	1 058.00 m²	58.00 €	61 364.00 €	19 668.22 €	41 695.78 €	34 746.48 €	6 949.30 €
Lot n°02	830.00 m²	58.00 €	48 140.00 €	15 429.70 €	32 710.30 €	27 258.58 €	5 451.72 €
Lot n°03	847.00 m²	58.00 €	49 126.00 €	15 745.73 €	33 380.27 €	27 816.89 €	5 563.38 €
Lot n°04	812.00 m²	58.00 €	47 096.00 €	15 095.08 €	32 000.92 €	26 667.43 €	5 333.49 €
Lot n°05	838.00 m²	58.00 €	48 604.00 €	15 578.42 €	33 025.58 €	27 521.32 €	5 504.26 €
Lot n°06	811.00 m²	58.00 €	47 038.00 €	15 076.49 €	31 961.51 €	26 634.59 €	5 326.92 €
Lot n°07	819.00 m²	58.00 €	47 502.00 €	15 225.21 €	32 276.79 €	26 897.33 €	5 379.47 €
Lot n°08	860.00 m²	58.00 €	49 880.00 €	15 987.40 €	33 892.60 €	28 243.83 €	5 648.77 €
Lot n°09	1 389.00 m²	58.00 €	80 562.00 €	25 821.51 €	54 740.49 €	45 617.08 €	9 123.42 €
Lot n°10	1 124.00 m²	58.00 €	65 192.00 €	20 895.16 €	44 296.84 €	36 914.03 €	7 382.81 €
Lot n°11	1 657.00 m²	58.00 €	96 106.00 €	30 803.63 €	65 302.37 €	54 418.64 €	10 883.73 €
Lot n°12	1 745.00 m²	58.00 €	101 210.00 €	32 439.55 €	68 770.45 €	57 308.71 €	11 461.74 €
Lot n°13	1 072.00 m²	58.00 €	62 176.00 €	19 928.48 €	42 247.52 €	35 206.27 €	7 041.25 €
Lot n°14	1 090.00 m²	58.00 €	63 220.00 €	20 263.10 €	42 956.90 €	35 797.42 €	7 159.48 €
Lot n°15	1 048.00 m²	58.00 €	60 784.00 €	19 482.32 €	41 301.68 €	34 418.07 €	6 883.61 €
Lot n°16	943.00 m²	58.00 €	54 694.00 €	17 530.37 €	37 163.63 €	30 969.69 €	6 193.94 €
Lot n°17	1 015.00 m²	58.00 €	58 870.00 €	18 868.85 €	40 001.15 €	33 334.29 €	6 666.86 €
Lot n°18	900.00 m²	58.00 €	52 200.00 €	16 731.00 €	35 469.00 €	29 557.50 €	5 911.50 €
Lot n°19	930.00 m²	58.00 €	53 940.00 €	17 288.70 €	36 651.30 €	30 542.75 €	6 108.55 €
Lot n°20	860.00 m²	58.00 €	49 880.00 €	15 987.40 €	33 892.60 €	28 243.83 €	5 648.77 €
Lot n°21	985.00 m²	58.00 €	57 130.00 €	18 311.15 €	38 818.85 €	32 349.04 €	6 469.81 €
Lot n°22	1 004.00 m²	58.00 €	58 232.00 €	18 664.36 €	39 567.64 €	32 973.03 €	6 594.61 €
Lot n°23	984.00 m²	58.00 €	57 072.00 €	18 292.56 €	38 779.44 €	32 316.20 €	6 463.24 €
Lot n°24	1 224.00 m²	58.00 €	70 992.00 €	22 754.16 €	48 237.84 €	40 198.20 €	8 039.64 €
Lot n°25	1 148.00 m²	58.00 €	66 584.00 €	21 341.32 €	45 242.68 €	37 702.23 €	7 540.45 €
<b>TOTAL :</b>	<b>25 993.00 m²</b>	<b>58.00 €</b>	<b>1 507 594.00 €</b>	<b>483 209.87 €</b>	<b>1 024 384.13 €</b>	<b>853 653.44 €</b>	<b>170 730.69 €</b>

**5/ CRÉATION D'UN TERRAIN DE BMX/VTT : PLAN DE FINANCEMENT (Délibération n°05) :**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre du vote du Budget Primitif 2015, le Conseil Municipal de Pusey a inscrit des crédits budgétaires pour la création d'un terrain de BMX/VTT.

Le coût estimatif de ce projet est le suivant :

Poste	Montant H.T.
Prestation de mise en œuvre des matériaux sur place pour réalisations des pistes : (Forfait de 5 jours de MO) (Non compris matériaux et matériels)	4.500,00 €
Fourniture de GNT 0/20 : (176 Tonnes)	1.600,00 €
Fourniture de gravillon calcaire 6/10 ou 4/8 : (100 Tonnes)	1.400,00 €
Location mini-pelle : (5 jours)	1.100,00 €
Location rouleau tandem : (5 jours)	400,00 €
Location plaque vibrante : (5 jours)	100,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>9.100,00 €</b>

Ce projet estimé à 9.100,00 Euros HT soit 10.000,00 Euros TTC, peut faire l'objet d'une subvention auprès du Département de la Haute-Saône au titre de :

- Fiche E32 du guide des aides : « Aides aux équipements socio-éducatifs et sportifs » (volet équipements sportifs de loisirs destinés à une pratique non compétitive) et ce à hauteur de 25 % du coût HT estimé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de Monsieur le Président du Département de la Haute-Saône dans le cadre du programme de travaux « Création d'un terrain BMX/VTT » au titre de la fiche E32 du guide des aides « Aides aux équipements socio-éducatifs et sportifs » (volet équipements sportifs de loisirs destinés à une pratique non compétitive) et ce à hauteur de 25 % du coût HT estimé ;

**APPROUVE** le plan de financement de l'opération comme suit :

<b>CRÉATION D'UN TERRAIN BMX/VTT</b>	
Coût HT :	9.100,00 €
Subvention attendue : DEPT70 : 9.100,00 x 25,00 %	2.275,00 €
Solde : Autofinancement communal	6.825,00 €

**PREND L'ENGAGEMENT** à donner l'accès prioritaire pour les élèves des collèges et des écoles primaires pour la pratique de l'EPS de cet équipement communal « terrain BMX/VTT » ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge de ce dossier à passer commande pour la réalisation de ce projet communal.

## **6/ QUESTIONS DIVERSES :**

Un tour de table des Conseillers Municipaux a lieu où chacun peut s'exprimer sur les dossiers communaux :

- Parkings autour de la Salle Polyvalente :

Les travaux vont débuter ce lundi 15 juin.

- Football :

Ce dimanche 14 juin, la Commune de Pusey accueillera la finale des U15 à 14 h 00 ainsi que la finale du district à 16 h 30.

Madame ODRION et Monsieur VUILLEMOT donneront le coup d'envoi.

- Vélo :

Le 19 juin, une course cycliste aura lieu en nocturne dans les rues de Pusey de 19 h 30 à 21 h 00. Un flash info sera fait afin d'aviser les riverains.

Il est demandé – afin d'optimiser la sécurité des 40 coureurs attendus – la présence de bénévoles aux points les plus cruciaux.

- Café du village :

Monsieur CARCIONE souhaite arrêter son activité et propose une nouvelle personne pour le remplacer à savoir, Madame DA COSTA Maria.

Cette personne souhaite la « salle des banquets » (des travaux sont à prévoir) pour faire de la restauration.

Elle prendrait ses fonctions fin Juillet 2015.

- Lotissement « En l'Echelotte » - Dénomination des voies :

Le Conseil Municipal décide de retenir les noms suivants pour la voirie du lotissement « En l'Echelotte » :

- Rue Lucie AUBRAC – Voirie Principale
- Rue Michel MASSON – Voirie Transversale

- Scolaire et Périscolaire :

Le R.P.I. de Charmoille, Pusey, Pusy-Epenoux rencontre des difficultés pour maintenir ses effectifs même si pour la rentrée 2015-2016, le R.P.I. est sorti de la carte scolaire.

Pour le Périscolaire, ce service communal fonctionne très bien et porte l'École.

Quant aux N.A.P., les retours des participants sont bons et la fréquentation est bonne.

Il est à noter que les élèves de la classe de Madame SAÏDI ont été primés au niveau national par le « Lion's Club » pour la réalisation d'une affiche « Les abeilles et la pollinisation ».



- Micro-Crèche :

La projection pour les inscriptions de septembre 2015 est bonne avec un taux de fréquentation prévisionnel d'environ 70 %.

- Maison de Santé :

Le réaménagement de la Bibliothèque devient urgent pour accueillir un Médecin Généraliste comme vu lors d'un précédent Conseil Municipal.

- Bois :

Les affouagistes vont recevoir très prochainement leurs factures d'affouage.

- Vide-Greniers :

Le Comité des Fêtes de Pusey déplore que de nombreux vols aient eu lieu (sacs à mains notamment) pendant cette journée.

- 11 Novembre 2015 :

Il n'y aura pas de Messe à l'église de Pusey.

- Zone Oasis – Stationnement et poubelles :

De nombreux poids-lourds stationnent dans ou à proximité de la zone Oasis.

De nombreuses poubelles se retrouvent ainsi en bordure de voirie.

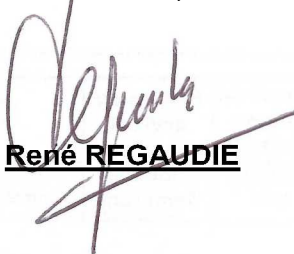
La C.A.V. doit faire le nécessaire.

- Accueil des nouveaux habitants :

Une cérémonie d'accueil se tiendra début juillet 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 40.

Le Maire,

  
**René REGAUDIE**



La Secrétaire de séance,

  
**Marie-Christine MOINOT**